

La gazette du Val Doré

Journal d'information de la commune du Val Doré

N° 1

Juin 2020

LES NOUVELLES DE LA COMMUNE



LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est composé de 19 conseillers élus le 15 mars 2020. A cause de la crise sanitaire covid-19, le conseil municipal s'est réuni pour la première fois le 25 mai 2020 et a élu Jeannick Lapeyronnie maire de la commune, Gérard Morin premier adjoint (travaux et bâtiments), Christophe Ledon deuxième adjoint (voirie et incendie), Isabelle Duval troisième adjointe (communication et affaires culturelles) et Carine Brassens quatrième adjointe (urbanisme).

LE MOT DU MAIRE


Mesdames, messieurs,

Le 25 mai, j'ai eu le grand privilège de prendre la charge de maire de notre commune : le Val Doré. Je remercie le conseil d'avoir bien voulu me la confier et je promets de faire tout mon possible pour être fidèle à nos engagements. Je vous remercie, chers électeurs de nous avoir fait confiance le 15 mars et nous mettrons tout en œuvre pour être dignes de cette confiance. Les événements de ces derniers mois n'ont pas permis à notre équipe de vous rencontrer afin de nous présenter. J'espère que nous pourrons y remédier rapidement, lorsque nous pourrons reprendre une vie normale. Pour finir, j'ai une pensée toute particulière pour monsieur Claude Morisset, maire d'Orvaux pendant 43 ans et maire du Val Doré, monsieur Daniel Farieux, maire de la commune du Fresne pendant 25 ans et monsieur François Callens, maire du Mesnil Hardray pendant 4 ans. Je reviendrai vers vous régulièrement pour communiquer sur nos actions réalisées ou à venir.

Bien à vous,

Jeannick Lapeyronnie, Maire du Val Doré

INFORMATIONS PERMANENTES

 : 02 32 30 11 40

E-mail : mairie.valdore@orange.fr

Permanence Le Fresne : jeudi 16h30/19h
(bureau annexe de la mairie/urbanisme)

Permanence Orvaux : lundi 14h/19h
jeudi 9h/12h

Merci de respecter ces horaires.

INFOS UTILES

• Rappel heures de tonte :

Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage :

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers (bricolage, jardinage, tonte, perceuse...) ne peuvent être effectuées que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

• Chenilles processionnaires :

Des chenilles processionnaires du chêne sont présentes sur la commune du Val Doré.



Elles provoquent des urtications et chez certaines personnes sensibles des réactions allergiques sérieuses.

Mesures de prévention :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint
- Eviter de faire sécher du linge sous des arbres contenant encore des nids
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact de l'allergène avec les enfants
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition
- Prendre contact avec un professionnel pour l'élimination du nid
- Signaler à la mairie la présence de nid

• Déchetterie de Conches :

ZI Les Pistes 27190 Conches-en-Ouche

Horaires :

- Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Mardi de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Nous vous rappelons que pour l'accès à la déchetterie, vous devez vous munir obligatoirement de votre carte qui est fournie par la mairie.

• Dotation de masques par le département

La distribution est en cours (1 masque par habitant)

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA COMMUNE.

BEL ETE A TOUS !!!